

SARL A.M.A JET

Société à responsabilité limitée

Au capital de 45 000 euros

Siège social : *11 AVENUE HENRI MATISSE 06200 NICE BAT C2 le bugeaud*

RCS NICE n ° 920 779 980

Assemblée générale du 15 JUILLET 2024

A Nice

Le 15 juillet 2024

A 18 heures

Les associés se sont réunis sur convocation régulière de la gérance envoyée en lettre recommandée avec demande d' accusé de réception le 3 mai 2024.

Il a été établit une feuille de présence signée par tous les associés présents.

Sont présent ou représentés :

1° *JERMOUNI Mohamed ali* détenant 50% des parts sociales

2° *ALFAOUI Mustafa* détenant 50% des parts sociales

Les associés présents ou représentés disposent ensemble de 100% sur les 100% parts formant le capital de la société.

Monsieur *JERMOUNI Mohamed ali* préside la séance en qualité de gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent ensemble plus de la moitié des parts sociales. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose et met à la disposition des associés les documents suivants :

- Les copies des convocations des associés et les accusés de réception ;
- Le rapport de gestion de la gérance;
- Le texte des résolutions proposées.

Le Président déclare que tous les documents prévus par réglementation et les statuts ont bien été adressés aux associés avec la convocation.

Ils ont été tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle l'ordre du jour :

- Lecture du rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le *31 décembre 2023* et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;

Le président donne lecture aux associés du rapport de gestion et du rapport spécial.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion portant sur l'exercice clos le *31 décembre 2023*, approuve les comptes de l'exercice qui se traduisent par un déficit de *43 617-* euros.

En conséquence elle donne quitus à la gérance pour sa gestion lors du dit exercice.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

En conséquence, les *Pertes* de l'exercice, qui se montent à *43 617-* euros, sont affectés au compte « report à nouveau ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article *...(numéro)...* des statuts, par *....(désignation des signataires)...* pour servir et valoir ce que de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le gérant déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le gérant et les associés.

Fait en 4 exemplaires originaux,

À ... NICE

Le ... 15 JUILLET 2024

MR SERADINI

A stylized handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop followed by a horizontal line.

A.M.A JET.
11 AVENUE Henri MATISSE
LE BUGEAUD-BAT C2
06200 NICE

COMPTES ANNUELS

ALFONSE ET ASSOCIES
482 AV DE LATTRE DE TASSIGNY
LE GALAXIE A
83000 TOULON



DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2023 15	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
			Euros	%
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 960		1 960	
27501000 DEPOT DE GARANTIE	1 960		1 960	
Total II	1 960		1 960	
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	4 014		4 014	
41100010 COLLECTIF CLIENTS TAUX 10%	3 081		3 081	
41810000 CLIENTS FAE	933		933	
AUTRES CREANCES	14 137		14 137	
40100000 FOURNISSEURS	10 800		10 800	
44551000 TVA A DECAISSER	204		204	
44566000 TVA RECUP S/ACH ET FGX.	910		910	
44586000 TVA FNP	1 800		1 800	
46870000 PRODUIT A RECVOIR	423		423	
DISPONIBILITES	11 690		11 690	
51200000 LCL ROQUEBRUNE	11 650		11 650	
53000000 CAISSE	40		40	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	5 058		5 058	
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	5 058		5 058	
Total III	34 898		34 898	
TOTAL GENERAL	36 858		36 858	

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2023 15	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CAPITAL	45 000		45 000	
10130000 CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE	45 000		45 000	
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	43 617-		43 617-	
Total I	1 383		1 383	
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	7 229		7 229	
16400001 PRET 23919526	7 229		7 229	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	2 622		2 622	
45510000 COMPTE COURANT M ALFAOUI	466		466	
45520000 COMPTE COURANT M. JERMOUNI ALI	2 155		2 155	
DETtes FOURNISSEURS ET COMPTes RATTACHES	16 760		16 760	
40100000 FOURNISSEURS	5 802		5 802	
40800000 FOURNISSEURS FNP	10 957		10 957	
DETtes FISCALES ET SOCIALES	7 839		7 839	
42860000 CHARGES A PAYER TNS	7 648		7 648	
44571010 TVA COLLECTEE 10%	182		182	
44571020 TVA COLLECTEE 20%	9		9	
AUTRES DETTES	1 026		1 026	
41100010 COLLECTIF CLIENTS TAUX 10%	1 026		1 026	
Total IV	35 475		35 475	
TOTAL GENERAL	36 858		36 858	